Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/07/2026 - 13081 - 2021 B 00135 - 893 106 245 - e-LAIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS E-LAIN** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 158 Rue DES EPINETTES 73290 LA MOTTE-SERVOLEX — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 9 3 1 0 6 2 4 5 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	44 850	AC	23 397	21 453	30 423
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 385	AG	3 385		
		Fonds commercial	AH	61 273	AI		61 273	61 273
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	317 140	AS	132 395	184 745	211 785
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 967 879	AU	696 916	3 270 963	2 083 618
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	2 240	AW		2 240	115 924
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	50 000	CT		50 000	50 000
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	255 496	BI		255 496	243 121
		TOTAL (II)	BJ	**4 657 413**	BK	**832 696**	**3 824 717**	**2 765 720**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN	46 946	BO		46 946	7 834
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	20 265 907	BU	20 368	20 245 539	15 043 541
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 194 877	BW		1 194 877	397 610
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	8 787 447	BY	12 968	8 774 479	5 550 274
		Autres créances (3)	BZ	8 554 777	CA		8 554 777	5 316 889
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	36 699	CG		36 699	25 945
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	394 970	CI		394 970	409 802
		TOTAL (III)	CJ	**39 281 623**	CK	**33 336**	**39 248 287**	**26 751 895**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**43 983 886**	1A	**889 428**	**43 094 457**	**29 548 039**

Renvois (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations · | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS E-LAIN — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		274 403
	Report à nouveau	DH	(958 984)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(686 899)**	**(1 233 387)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**(1 535 884)**	**(848 984)**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 433 667	1 570 895
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 576 715	8 186 581
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	778 495	668 552
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 895 752	18 534 674
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 714 123	1 059 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	231 588	376 894
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**44 630 341**	**30 397 023**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**43 094 457**	**29 548 039**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 812 057	29 728 471
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 380 080	1 504 180

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS E-LAIN** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	69 279 773	FB		FC	69 279 773	43 697 661
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	5 196 409	FH		FI	5 196 409	3 769 610
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**74 476 182**	FK		FL	**74 476 182**	**47 467 271**
	Production stockée *					FM	39 112	5 281
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	45 266	68 042
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	8 171	259 443
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	702 673	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10 520	711
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**75 281 925**	**47 800 748**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	70 545 504	47 067 853
	Variation de stocks (marchandises)*					FT	(5 214 195)	(6 987 585)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	8 528	(10 599)
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 269 803	4 712 904
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	317 338	133 051
	Salaires et traitements *					FY	2 974 781	2 237 748
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 117 602	873 623
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA	513 781	427 489
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	33 336	8 171
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	623 616	
	Autres charges (12)					GE	3 213	1 245
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**75 193 308**	**48 463 901**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**88 617**	**(663 153)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		511 686
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP		**511 686**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	775 516	641 015
	Différences négatives de change					GS		444 233
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**775 516**	**1 085 248**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(775 516)**	**(573 563)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(686 899)**	**(1 236 716)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS E-LAIN** — Néant ☐*

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		164 625
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		161 296
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**3 329**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**75 281 925**	**48 477 058**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**75 968 824**	**49 710 445**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(686 899)**	**(1 233 387)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières		HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		HP	219 619	(22 879)
	Dont - Crédit-bail immobilier		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	371 529	212 440
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	577	316
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8		
	dont cotisations facultatives Madelin	A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **43 094 457** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **75 281 925** euros et un total **charges** de **75 968 824** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-686 899** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

· continuité de l'exploitation,
· permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
· indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de méthode comptable - Application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

À compter de cet exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Le règlement ANC n° 2022-06 introduit notamment :

- une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux éléments directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés de certains éléments enregistrés par nature en exceptionnel (écritures comptables d'origine exclusivement fiscale telles que les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreurs) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- une simplification et une modernisation du plan de comptes ainsi que des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés, sauf exceptions, conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation comptable. Il n'a pas à être justifié dès lors qu'il procède d'une nouvelle prescription réglementaire. Conformément à l'article L 123-17 du Code de commerce, ce changement est décrit ci-après.

1 - Incidence du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Sont présentés ci-dessous deux tableaux résumant les impacts sur l'exercice 2025, dès lors qu'ils sont significatifs, des changements induits par le nouveau règlement comptable.

Eléments comptabilisés dans le résultat courant 2025 qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

l'application du règlement ANC 2022-06			
	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé au titre de 2025	**Présentation conformément à l'ancien règlement ANC n°2014-03**	**Présentation conformément au nouveau règlement ANC n°2022-06**
Produits des cessions des actifs immobilisés	**+ 702,6 K €**	Au sein des Produits exceptionnels (compte 775000)	Au sein du poste "Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles" (compte 757000), compris dans le résultat d'exploitation
Valeurs comptables des actifs immobilisés	**- 623,6 K€**	Au sein des Charges exceptionnelles (compte 675000)	Au sein du poste "Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées" (compte 657000), compris dans le résultat d'exploitation

Changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges dans le cadre du nouveau règlement ANC 2022-06			
	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé au titre de 2025	**Présentation conformément à l'ancien règlement ANC n°2014-03**	**Présentation conformément au nouveau règlement ANC n°2022-06**
Remboursements perçus en compensation de charges de personnel	**+28, 5 K€**	Au sein des transferts de charges d'exploitation (compte 791100)	En diminution du poste "Cotisations sociales" (crédit du compte 649000)

2 - **Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)**

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés au sein du poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue:

Constructions	NA
Agencements et aménagements des constructions	De 5 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels et outillages industriels	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	3 ans
Métriel et mobilier de bureaux	De 3 à 10 ans
Logiciel	De 1 à 3 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Concernant la provision pour dépréciation des Pièces Détachées et Accessoires et afin de se rapprocher des méthodes utilisées dans le réseau de vente des marques VGF, le calcul de la provision pour dépréciation des pièces détachées est fait de la manière suivante :

	Règle de dépréciation		
	12-24 mois	**24 - 36 mois**	**+ 36 mois**
1- Mécanique	15%	40%	100%
2- Carrosserie	20%	45%	100%
3- Peinture	50%	75%	100%
4- Accessoires	30%	55%	60%
5-Pneus	40%	65%	100%
6- Lubrifiants	10%	35%	100%
7- Echanges standard	100%	100%	100%

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il n'a pas été constitué au cours de l'exercice, d'autre provision

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Charges constatées d'avances

Sur les CCA des commissions vendeurs

Au sein du groupe Jean LAIN Mobilités, les commissions de salaires versées aux commerciaux véhicules neufs étaient

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

calculées en 2025 selon le volume de prises d'ordre enregistrées mensuellement.
Le principe d'indépendance des exercices impose de rattacher chaque opération à l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée ou la vente est conclue. Les commissions versées en 2025 sont directement liées à la concrétisation des ventes futures (2026), elles doivent par principe être rattachées à l'exercice 2026.
Par conséquent pour éviter d'impacter artificiellement le résultat de 2025, il a été comptabilisé une Charge Constatée d'Avance (CCA) sur les commissions versées aux commerciaux dont les ventes n'ont pas été réalisées au 31/12/2025.

2- Sur les CCA des loyers VDR

Lors de l'exercice 2025, les loyers payés pour les véhicules financés en location longue durée ou location avec option d'achat ont fortement augmentés. Cette hausse s'explique par l'augmentation du poids des frais financiers dans les loyers et par la baisse de la valeur résiduelle donnée initialement.
Ces véhicules, dont les loyers sont payés au cours de l'exercice 2025, sont soldés et rachetés en 2026 par les sociétés du groupe JEAN LAIN MOBILITES et mis à la vente en tant que véhicules d'occasion.
La hausse des loyers constatés en 2025 a un impact à la baisse sur leur valeur de reprise. Ainsi la marge dégagée et constatée sur la revente de ces véhicules a mécaniquement fortement augmenté et dépasse les marges moyennes du marché du véhicule d'occasion de l'ordre de 150 à 200%.

Afin de donner une vision économique plus juste de l'exercice 2025 et de respecter le principe d'indépendance des exercices, les « surloyers » payés en 2025 ont été comptabilisés en Charges Constatées d'Avance (CCA) tout en préservant le niveau de marge finale lors de la revente de ces véhicules.
Cette marge restante a été estimée selon les statistiques des ventes constatées en 2025.

Informations complémentaires :

S'agissant des véhicules de remplacements, il n'est pas fait application de la règle de la valeur résiduelle, car au moment de la revente, il y a incertitude tant sur la date que sur le prix.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	44 850					44 850
	Autres	64 658					64 658
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**109 508**					**109 508**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	282 547		50 717		16 124	317 140
	Instal., agencement, aménagement divers	1 385 156		786 288			2 171 444
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	529 619		89 921			619 539
	Emballages récupérables et divers	687 141		1 361 807		872 052	1 176 896
	Immobilisations corporelles en cours	115 924			113 684		2 240
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 000 386**		**2 288 733**	**113 684**	**888 176**	**4 287 259**
FINANCIERES	Participations	50 000					50 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	243 121		12 375			255 496
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**293 121**		**12 375**			**305 496**
	TOTAL	**3 403 014**		**2 301 108**	**113 684**	**888 176**	**4 702 263**

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			14 427	8 970		23 397
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			3 385			3 385
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**17 812**	**8 970**		**26 782**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			70 762	64 507	2 874	132 395
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			202 512	179 172		381 684
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			146 668	103 277		249 945
	Emballages récupérables et divers			169 116	157 856	261 686	65 287
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**589 059**	**504 811**	**264 560**	**829 311**
	TOTAL			**606 871**	**513 781**	**264 560**	**856 092**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux	46 946	7 834	39 112	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	46 946	7 834	39 112	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			39 112	
Marchandises				
Marchandises	20 265 907	15 051 712	5 214 195	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	20 312 853	15 059 546	5 253 307	

Dépréciations des stocks et en-cours

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisonnements			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
TOTAL I			
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises	20 368	8 171	
TOTAL DES DEPRECIATIONS	20 368		

Créances

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	255 496		255 496
	Clients douteux ou litigieux	15 562	15 562	
	Autres créances clients	8 771 886	8 771 886	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	556 352	556 352	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	21 664	21 664	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	7 976 761	7 976 761	
	Charges constatées d'avances	394 970	394 970	
	TOTAL DES CREANCES	**17 992 690**	**17 737 194**	**255 496**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 380 080	1 380 080		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	53 587	13 798	39 789	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 895 752	20 895 752		
	Personnel et comptes rattachés	153 759	153 759		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	214 922	214 922		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 229 266	1 229 266		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	116 177	116 177		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	19 576 715	19 576 715		
	Autres dettes	231 588	231 588		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**43 851 846**	**43 812 057**	**39 789**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 153
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours	8 171	20 368	8 171		20 368
	Sur comptes clients		12 968			12 968
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**8 171**	**33 336**	**8 171**		**33 336**
	TOTAL GENERAL	**8 171**	**33 336**	**8 171**		**33 336**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		33 336	8 171		
	- financières					
	- exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	274 403	(274 403)			
Report à nouveau		(958 984)			(958 984)
Résultat de l'exercice	(1 233 387)	1 233 387		(686 899)	(686 899)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**(848 984)**			**(686 899)**	**(1 535 884)**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	(848 984)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	(848 984)

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(686 899)

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises	69 279 773		69 279 773
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux	1 606 475		1 606 475
Production vendue de services	3 589 934		3 589 934
TOTAL	**74 476 182**		**74 476 182**

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	708 830	2 020 758	(1 311 929)	*-64,92*
Autres créances	6 006 677	2 371 359	3 635 318	*153,30*
TOTAL	**6 715 506**	**4 392 117**	**2 323 389**	*52,90*

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
PRIMES CHASSIS	2 432 179
PRIME VOLUME	1 414 169
AIDE LOYER	400 000
REGUL AGIOS	53 436
AVOIR PDR	129 300
AVOIR FINALAIN	400 000
PRIMES VO	170 000
TVA	985 930
COMM SUR VENTE	522 818
REFACTURATION RECHARGE	2 096
REFACTURATION PIECES	50 615
GARANTIE	18 839
TVA	114 462
AIDE APPRENDTIS VN 2025	3 750
SUBVENTION SENSINOV	17 064
AIDE AGEFIPH ENZO LANGLET	850
Totalisation	**6 715 506**

Charges à payer (avec détail)

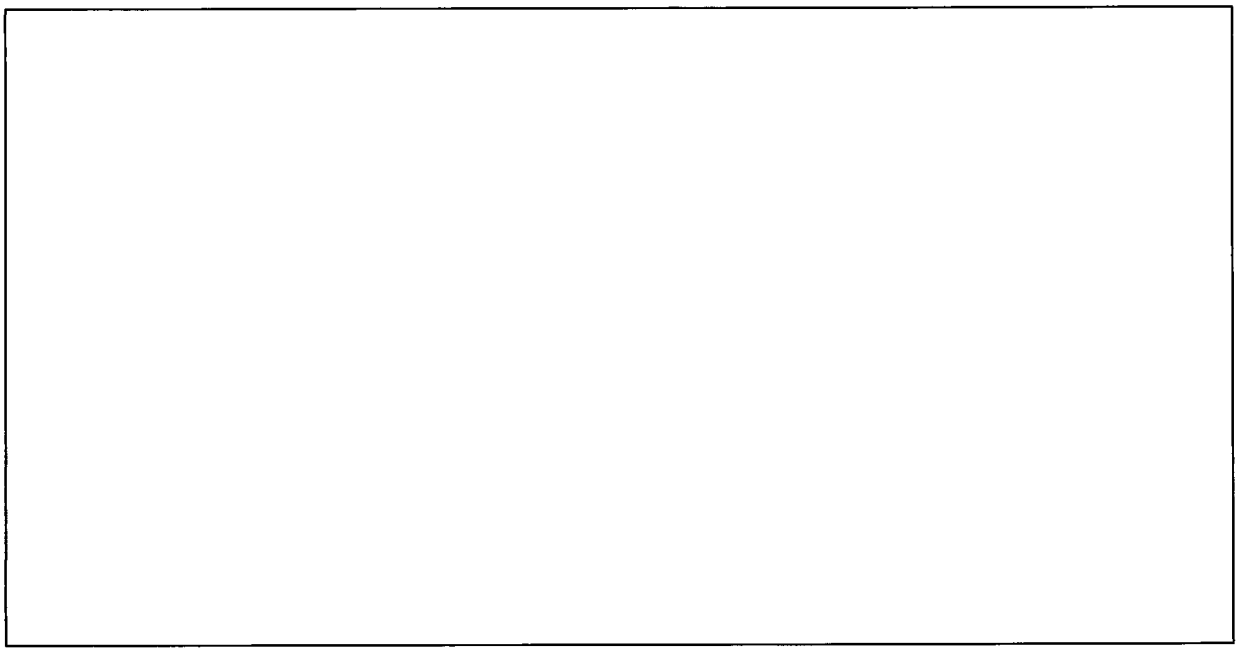
Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41	16	25	*151,38*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	680 760	577 030	103 731	*17,98*
Dettes fiscales et sociales	317 910	207 911	109 998	*52,91*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		221 814	(221 814)	*-100,00*
TOTAL	**998 711**	**1 006 771**	**(8 060)**	*-0,80*

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
ELECTRICITE / GAZ / EAU	19 068
TATOUAGE	22 645
LOCATIONS	20 003
LOYERS	7 342
ABONNEMENT	2 750
DIVERS CONSTRUCTEUR	22 964
NETTOYAGE / ENTRETIEN	2 965
COMMS SUR VENTES	39 256
SOUS TRAITANCE	3 924
CARBURANT	16 704
REDEVANCES	402 653
HONORAIRES	7 050
TVA	113 439
CVAE	7 130
ORGANIC	89 889
FORMATION PROFESSIONNELLES	5 910
APPRENTISSAGE	4 679
PROVISION CONGES PAYES BRUT	153 759
PROVISION CHARGES SUR CONGES PAYES	56 543
INTERETS COURRUS NON ECHUS SUR EMPRUNTS	41
Totalisation	**998 711**

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	394 970	409 802	(14 832)	-3,62
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**394 970**	**409 802**	**(14 832)**	-3,62



Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
LOYER X-PENG G9 - GX-013-EZ	15/12/2025	14/01/2026	615		
LOYER 2025 LOA MG BUSINESS	15/12/2025	31/01/2026	8 594		
LOYER 2025 LOA CAAB	21/12/2025	21/01/2026	2 995		
SURESTIAMTION LOYER VDR	31/12/2025	31/12/2026	140 618		
SCI MI PLAINE LOYER + CHARGES 1T26	31/12/2025	31/03/2026	123 352		
SCI PIERMAUR LOYER 1T26	31/12/2025	31/03/2026	22 308		
ECONOCOM LOCATION MAT - CHY	31/10/2025	31/01/2026	3 349		
SECURITAS GAILLARD	30/09/2025	30/04/2026	3 566		
BEE2LINK MKT (SALLANCHES + X-PENG SEYNOD	30/06/2025	30/06/2026	465		
AVANCE DE COM VN	31/12/2025	31/12/2026	31 500		
CH S/ AVANCE DE COM VN	31/12/2025	31/12/2026	15 120		
AVANCE DE COM VO LYON	31/12/2025	31/12/2026	1 500		
CH S/ AVANCE DE COM VO LYON	31/12/2025	31/12/2026	1 440		
AVANCE DE COM VO BOURGOIN	31/12/2025	31/12/2026	1 500		
AVANCE DE LOYERS SUR VDR	31/12/2025	31/12/2026	30 000		
STOCK CARBURANT VDR 2025	31/12/2025	31/12/2026	3 099		
STOCK CARBURANT VD 2025	31/12/2025	31/12/2025	4 949		
Totalisation			**394 970**		

Produits et charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(686 899)		**(686 899)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		**(686 899)**		**(686 899)**

(1) après retraitements fiscaux.

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	10 000,00	10,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**10 000,00**	**10,0000**	**100 000,00**

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	9	
	Professions intermédiaires	38	
	Employés	21	
	Ouvriers	14	
	TOTAL	**82**	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	**31/12/2024**	**%**	**%**	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**%**	**%**
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes		6 000		*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total		**6 000**		*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
BOURGOIN MOBILITE		57 793	100,00	(27 578)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
FINALAIN	SAS	35 051 702	100,00

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Caution FINALAIN bailleur SBL		119 927	
Caution FINALAIN FRNS RANDSTAD		10 000	
Caution FINALAIN CA CONSUMER		8 466 101	
Caution JL AUTOSPORT CA CONSUMER		2 600 000	
		11 196 028	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés L'ensemble des sociétés employant du personnel relevant de la Convention Nationale des services de l'automobile dépendent du régime de cotisation obligatoire de l'IPSA dont une cotisation spécifique est destinées à rembourser l'employeur du montant du capital de départ à la retraite qu'il doit aux employés remplissant les conditions d'oc--troi. En conséquence, aucune provision ne figure dans les présents comptes sociaux.			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**11 196 028**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
AVOCAT
AUDIT
NOTAIRE

Anderlaine
Pluriels, plus haut

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025

SAS E-LAIN
Zone Industrielle des Landiers Ouest
158, rue des Epinettes
73290 LA MOTTE SERVOLEX

ANDERLAINE AUDIT
S.A S capital de 50 000 € | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex
Tél · 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine com
Inscnte sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
SAS E-LAIN
Zone Industrielle des Landiers Ouest
158, rue des Epinettes
73290 LA MOTTE SERVOLEX
RCS CHAMBERY 893 106 245

A

A l'assemblée générale de la société E-LAIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société E-LAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

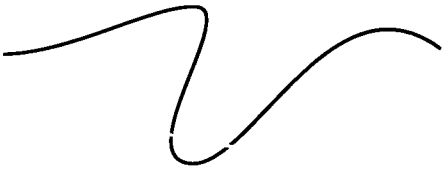
En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au nombre et montant total des factures clients et fournisseurs non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, prévues à l'article D.441-6 du code de commerce pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

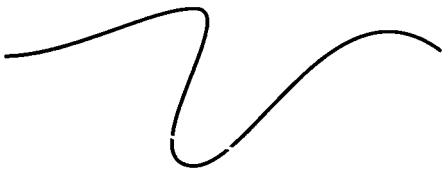
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 30 juin 2026

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT

Signé par Emmanuel Larrazet
Le 30 juin 2026

Anderlaine
Plus-els plus haut

doc_kBq
tx_aVzKL74APIA8

Emmanuel LARRAZET

le commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)	44 850	23 397	21 453	30 423
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 385	3 385		
	Fonds commercial	61 273		61 273	61 273
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	317 140	132 395	184 745	211 785
	Autres immobilisations corporelles	3 967 879	696 916	3 270 963	2 083 618
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	2 240		2 240	115 924
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	50 000		50 000	50 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	255 496		255 496	243 121
	Total de l'actif immobilisé (III)	**4 657 413**	**832 696**	**3 824 717**	**2 765 720**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production	46 946		46 946	7 834
	Produits finis				
	Marchandises	20 265 907	20 368	20 245 539	15 043 541
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 194 877		1 194 877	397 610
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 787 447	12 968	8 774 479	5 550 274
	Autres créances	8 554 777		8 554 777	5 316 889
	Charges constatées d'avance	394 970		394 970	409 802
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	36 699		36 699	25 945
	Total de l'actif circulant (IV)	**39 281 623**	**33 336**	**39 248 287**	**26 751 895**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**43 983 886**	**889 428**	**43 094 457**	**29 548 039**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		243 121
(2) dont créances à moins d'un an	17 737 194	11 520 086

Bilan Passif

le commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 100 000)	100 000	100 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		274 403
	Report à nouveau	(958 984)	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(686 899)**	**(1 233 387)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**(1 535 884)**	**(848 984)**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 433 667	1 570 895
	Emprunts et dettes financières divers (2)	19 576 715	8 186 581
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	778 495	668 552
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 895 752	18 534 674
	Dettes fiscales et sociales	1 714 123	1 059 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	231 588	376 894
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes(1) (IV)	**44 630 341**	**30 397 023**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**43 094 457**	**29 548 039**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	43 812 057	29 728 471
(2)	Dont emprunts participatifs		

le commissaire aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	69 279 773		69 279 773	43 697 661
	Production vendue	5 196 409		5 196 409	3 769 610
	Montant net du chiffre d'affaires	**74 476 182**		**74 476 182**	**47 467 271**
	Production stockée			39 112	5 281
	Production immobilisée				
	Subventions			45 266	68 042
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			8 171	259 443
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			702 673	
	Autres produits			10 520	711
	Total des produits d'exploitation			**75 281 925**	**47 800 748**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			70 545 504	47 067 853
	Variation de stocks			(5 214 195)	(6 987 585)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 528	(10 599)
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			4 269 803	4 712 904
	Impôts, taxes et versements assimilés			317 338	133 051
	Salaires			2 974 781	2 237 748
	Cotisations sociales			1 117 602	873 623
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			513 781	427 489
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			33 336	8 171
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			623 616	
	Autres charges			3 213	1 245
	Total des charges d'exploitation			**75 193 308**	**48 463 901**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**88 617**	**(663 153)**
	(1) Y compris :				
	- Redevances de crédit-bail mobilier			219 619	(22 879)
	- Redevances de crédit-bail immobilier				

le commissaire aux comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros** — Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**88 617**	**(663 153)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		511 686
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		**511 686**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	775 516	641 015
	Différences négatives de change		444 233
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**775 516**	**1 085 248**
	RESULTAT FINANCIER	**(775 516)**	**(573 563)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(686 899)**	**(1 236 716)**
	Produits exceptionnels		**164 625**
	Charges exceptionnelles		**161 296**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**3 329**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	**75 281 925**	**48 477 058**
	Total des charges	**75 968 824**	**49 710 445**
	BENEFICE OU PERTE	**(686 899)**	**(1 233 387)**
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées	371 529	212 440

le commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **43 094 457** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **75 281 925** euros et un total **charges** de **75 968 824** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-686 899** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

· continuité de l'exploitation,
· permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
· indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

le commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de méthode comptable - Application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

À compter de cet exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Le règlement ANC n° 2022-06 introduit notamment :

- une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux éléments directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés de certains éléments enregistrés par nature en exceptionnel (écritures comptables d'origine exclusivement fiscale telles que les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreurs) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- une simplification et une modernisation du plan de comptes ainsi que des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés, sauf exceptions, conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation comptable. Il n'a pas à être justifié dès lors qu'il procède d'une nouvelle prescription réglementaire. Conformément à l'article L 123-17 du Code de commerce, ce changement est décrit ci-après.

1 - Incidence du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Sont présentés ci-dessous deux tableaux résumant les impacts sur l'exercice 2025, dès lors qu'ils sont significatifs, des changements induits par le nouveau règlement comptable.

le commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Eléments comptabilisés dans le résultat courant 2025 qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement ANC 2022-06			
	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé au titre de 2025	**Présentation conformément à l'ancien règlement ANC n°2014-03**	**Présentation conformément au nouveau règlement ANC n°2022-06**
Produits des cessions des actifs immobilisés	**+ 702,6 K €**	Au sein des Produits exceptionnels (compte 775000)	Au sein du poste "Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles" (compte 757000), compris dans le résultat d'exploitation
Valeurs comptables des actifs immobilisés	**- 623,6 K€**	Au sein des Charges exceptionnelles (compte 675000)	Au sein du poste "Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées" (compte 657000), compris dans le résultat d'exploitation

Changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges dans le cadre du nouveau règlement ANC 2022-06			
	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé au titre de 2025	**Présentation conformément à l'ancien règlement ANC n°2014-03**	**Présentation conformément au nouveau règlement ANC n°2022-06**
Remboursements perçus en compensation de charges de personnel	**+28, 5 K€**	Au sein des transferts de charges d'exploitation (compte 791100)	En diminution du poste "Cotisations sociales" (crédit du compte 649000)

2 - **Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)**

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

le commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés au sein du poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue:

Constructions	NA
Agencements et aménagements des constructions	De 5 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels et outillages industriels	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	3 ans
Métriel et mobilier de bureaux	De 3 à 10 ans
Logiciel	De 1 à 3 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

le commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Concernant la provision pour dépréciation des Pièces Détachées et Accessoires et afin de se rapprocher des méthodes utilisées dans le réseau de vente des marques VGF, le calcul de la provision pour dépréciation des pièces détachées est fait de la manière suivante :

	Règle de dépréciation		
	12-24 mois	**24 - 36 mois**	**+ 36 mois**
1- Mécanique	15%	40%	100%
2- Carrosserie	20%	45%	100%
3- Peinture	50%	75%	100%
4- Accessoires	30%	55%	60%
5-Pneus	40%	65%	100%
6- Lubrifiants	10%	35%	100%
7- Echanges standard	100%	100%	100%

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il n'a pas été constitué au cours de l'exercice, d'autre provision

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Charges constatées d'avances

1 -Sur les CCA des loyers VDR

le commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Lors de l'exercice 2025, les loyers payés pour les véhicules financés en location longue durée ou location avec option d'achat ont fortement augmentés. Cette hausse s'explique par l'augmentation du poids des frais financiers dans les loyers et par la baisse de la valeur résiduelle donnée initialement.
Ces véhicules, dont les loyers sont payés au cours de l'exercice 2025, sont soldés et rachetés en 2026 par les sociétés du groupe JEAN LAIN MOBILITES et mis à la vente en tant que véhicules d'occasion.
La hausse des loyers constatés en 2025 a un impact à la baisse sur leur valeur de reprise. Ainsi la marge dégagée et constatée sur la revente de ces véhicules a mécaniquement fortement augmenté et dépasse les marges moyennes du marché du véhicule d'occasion de l'ordre de 150 à 200%.

Afin de donner une vision économique plus juste de l'exercice 2025 et de respecter le principe d'indépendance des exercices, les « surloyers » payés en 2025 ont été comptabilisés en Charges Constatées d'Avance (CCA) tout en préservant le niveau de marge finale lors de la revente de ces véhicules.
Cette marge restante a été estimée selon les statistiques des ventes constatées en 2025.

La société a maintenu en 2025 la méthode qui consistait à diminuer le cout de détention des VDR en incluant une fraction de la marge finale dans les loyers mensuels. La charge constatée d'avance sur ces loyers est de 170 618 € au bilan de la société.

Informations complémentaires :

S'agissant des véhicules de remplacements, il n'est pas fait application de la règle de la valeur résiduelle, car au moment de la revente, il y a incertitude tant sur la date que sur le prix.

le commissaire aux comptes

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	44 850					44 850
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	64 658					64 658
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**109 508**					**109 508**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	282 547		50 717		16 124	317 140
	Instal., agencement, aménagement divers	1 385 156		786 288			2 171 444
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	529 619		89 921			619 539
	Emballages récupérables et divers	687 141		1 361 807		872 052	1 176 896
	Immobilisations corporelles en cours	115 924			113 684		2 240
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 000 386**		**2 288 733**	**113 684**	**888 176**	**4 287 259**
FINANCIERES	Participations	50 000					50 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	243 121		12 375			255 496
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**293 121**		**12 375**			**305 496**
	TOTAL	**3 403 014**		**2 301 108**	**113 684**	**888 176**	**4 702 263**

le commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			14 427	8 970		23 397
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			3 385			3 385
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**17 812**	**8 970**		**26 782**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			70 762	64 507	2 874	132 395
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			202 512	179 172		381 684
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			146 668	103 277		249 945
	Emballages récupérables et divers			169 116	157 856	261 686	65 287
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**589 059**	**504 811**	**264 560**	**829 311**
	TOTAL			**606 871**	**513 781**	**264 560**	**856 092**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

le commissaire aux comptes

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisonnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux	46 946	7 834	39 112	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	46 946	7 834	39 112	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)			39 112	
Marchandises				
Marchandises	20 265 907	15 051 712	5 214 195	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	20 312 853	15 059 546	5 253 307	

le commissaire aux comptes

Dépréciations des stocks et en-cours

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisonnements			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
TOTAL I			
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises	20 368	8 171	
TOTAL DES DEPRECIATIONS	20 368	8 171	

le commissaire aux comptes

Créances

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	255 496		255 496
	Clients douteux ou litigieux	15 562	15 562	
	Autres créances clients	8 771 886	8 771 886	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	556 352	556 352	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	21 664	21 664	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	7 976 761	7 976 761	
	Charges constatées d'avances	394 970	394 970	
	TOTAL DES CREANCES	**17 992 690**	**17 737 194**	**255 496**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

le commissaire aux comptes

Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 380 080	1 380 080		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	53 587	13 798	39 789	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 895 752	20 895 752		
	Personnel et comptes rattachés	153 759	153 759		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	214 922	214 922		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 229 266	1 229 266		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	116 177	116 177		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	19 576 715	19 576 715		
	Autres dettes	231 588	231 588		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**43 851 846**	**43 812 057**	**39 789**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 153
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

le commissaire aux comptes

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR CHARGES					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					

le commissaire aux comptes

Dépréciations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Dépréciations début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Dépréciations au 31/12/2025
			Dotations	Reprises	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	8 171	20 368	8 171	20 368
	TOTAL STOCKS ET EN-COURS	**8 171**	**20 368**	**8 171**	**20 368**
CREANCES	Créances clients et comptes rattachés		12 968		12 968
	Autres créances				
	TOTAL CREANCES		**12 968**		**12 968**
AUTRE ACTIF	Valeurs mobilières de placement Actions propres				
	Valeurs mobilières de placement Autres titres				
	Autre actif circulant				
	TOTAL VMP ET AUTRE ACTIF CIRCULANT				
	TOTAL	**8 171**	**33 336**	**8 171**	**33 336**

le commissaire aux comptes

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	**Capitaux propres clôture 31/12/2024**	**Affectation du résultat N-1** [1]	**Apports avec effet rétroactif**	**Variations en cours d'exercice** [2]	**Capitaux propres clôture 31/12/2025**
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	274 403	(274 403)			
Report à nouveau		(958 984)			(958 984)
Résultat de l'exercice	(1 233 387)	1 233 387		(686 899)	(686 899)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**(848 984)**			**(686 899)**	**(1 535 884)**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (848 984)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (848 984)
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (686 899)

le commissaire aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises	69 279 773		69 279 773
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux	1 606 475		1 606 475
Production vendue de services	3 589 934		3 589 934
TOTAL	**74 476 182**		**74 476 182**

le commissaire aux comptes

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	708 830	2 020 758	(1 311 929)	*-64,92*
Autres créances	6 006 677	2 371 359	3 635 318	*153,30*
TOTAL	**6 715 506**	**4 392 117**	**2 323 389**	*52,90*

le commissaire aux comptes

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
PRIMES CHASSIS	2 432 179
PRIME VOLUME	1 414 169
AIDE LOYER	400 000
REGUL AGIOS	53 436
AVOIR PDR	129 300
AVOIR FINALAIN	400 000
PRIMES VO	170 000
TVA	985 930
COMM SUR VENTE	522 818
REFACTURATION RECHARGE	2 096
REFACTURATION PIECES	50 615
GARANTIE	18 839
TVA	114 462
AIDE APPRENDTIS VN 2025	3 750
SUBVENTION SENSINOV	17 064
AIDE AGEFIPH ENZO LANGLET	850
Totalisation	**6 715 506**

le commissaire aux comptes

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41	16	25	*151,38*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	680 760	577 030	103 731	*17,98*
Dettes fiscales et sociales	317 910	207 911	109 998	*52,91*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		221 814	(221 814)	*-100,00*
TOTAL	**998 711**	**1 006 771**	**(8 060)**	*-0,80*

le commissaire aux comptes

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
ELECTRICITE / GAZ / EAU	19 068
TATOUAGE	22 645
LOCATIONS	20 003
LOYERS	7 342
ABONNEMENT	2 750
DIVERS CONSTRUCTEUR	22 964
NETTOYAGE / ENTRETIEN	2 965
COMMS SUR VENTES	39 256
SOUS TRAITANCE	3 924
CARBURANT	16 704
REDEVANCES	402 653
HONORAIRES	7 050
TVA	113 439
CVAE	7 130
ORGANIC	89 889
FORMATION PROFESSIONNELLES	5 910
APPRENTISSAGE	4 679
PROVISION CONGES PAYES BRUT	153 759
PROVISION CHARGES SUR CONGES PAYES	56 543
INTERETS COURRUS NON ECHUS SUR EMPRUNTS	41
Totalisation	**998 711**

le commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	394 970	409 802	(14 832)	-3,62
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**394 970**	**409 802**	**(14 832)**	-3,62

le commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
LOYER X-PENG G9 - GX-013-EZ	15/12/2025	14/01/2026	615		
LOYER 2025 LOA MG BUSINESS	15/12/2025	31/01/2026	8 594		
LOYER 2025 LOA CAAB	21/12/2025	21/01/2026	2 995		
SURESTIAMTION LOYER VDR	31/12/2025	31/12/2026	140 618		
SCI MI PLAINE LOYER + CHARGES 1T26	31/12/2025	31/03/2026	123 352		
SCI PIERMAUR LOYER 1T26	31/12/2025	31/03/2026	22 308		
ECONOCOM LOCATION MAT - CHY	31/10/2025	31/01/2026	3 349		
SECURITAS GAILLARD	30/09/2025	30/04/2026	3 566		
BEE2LINK MKT (SALLANCHES + X-PENG SEYNOD	30/06/2025	30/06/2026	465		
AVANCE DE COM VN	31/12/2025	31/12/2026	31 500		
CH S/ AVANCE DE COM VN	31/12/2025	31/12/2026	15 120		
AVANCE DE COM VO LYON	31/12/2025	31/12/2026	1 500		
CH S/ AVANCE DE COM VO LYON	31/12/2025	31/12/2026	1 440		
AVANCE DE COM VO BOURGOIN	31/12/2025	31/12/2026	1 500		
AVANCE DE LOYERS SUR VDR	31/12/2025	31/12/2026	30 000		
STOCK CARBURANT VDR 2025	31/12/2025	31/12/2026	3 099		
STOCK CARBURANT VD 2025	31/12/2025	31/12/2025	4 949		
Totalisation			**394 970**		

le commissaire aux comptes

Produits et charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

le commissaire aux comptes

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(686 899)		**(686 899)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		**(686 899)**		**(686 899)**

(1) après retraitements fiscaux.

le commissaire aux comptes

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2025 Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	10 000,00	10,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**10 000,00**	**10,0000**	**100 000,00**

Effectif moyen

		31/12/2025 Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	9	
	Professions intermédiaires	38	
	Employés	21	
	Ouvriers	14	
	TOTAL	**82**	

le commissaire aux comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	**31/12/2024**	**%**	**%**	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**%**	**%**
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes		6 000		*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total		**6 000**		*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

le commissaire aux comptes

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
BOURGOIN MOBILITE		20 005	100,00	(37 788)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

le commissaire aux comptes

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
FINALAIN	SAS	23 329 222	100,00

Informations complémentaires sur la SAS FINALAIN :

- **Adresse :** ZI DES LANDIERS OUEST, 158 RUE DES EPINETTES, 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- **SIRET :** 82265020600011

le commissaire aux comptes

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Caution FINALAIN bailleur SBL		119 927	
Caution FINALAIN FRNS RANDSTAD		10 000	
Caution FINALAIN CA CONSUMER		8 466 101	
Caution JL AUTOSPORT CA CONSUMER		2 600 000	
		11 196 028	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés L'ensemble des sociétés employant du personnel relevant de la Convention Nationale des services de l'automobile dépendent du régime de cotisation obligatoire de l'IPSA dont une cotisation spécifique est destinées à rembourser l'employeur du montant du capital de départ à la retraite qu'il doit aux employés remplissant les conditions d'oc--troi. En conséquence, aucune provision ne figure dans les présents comptes sociaux.			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**11 196 028**	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

« e-LAIN »
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 158 Rue des Epinettes, Zone Industrielle des Landiers Ouest
73290 LA MOTTE SERVOLEX
893 106 245 RCS CHAMBERY

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026 ET APPROUVEE PAR ELLE

.../

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qui s'élève à 686 899,48 Euros, ci - 686 899,48 €

au compte « REPORT A NOUVEAU », dont le solde débiteur au 31 Décembre 2025, soit..... - 958 984,37 €

se trouve ainsi porté à -1 645 883, 85 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARRIVE LE
30 JUIL. 2026
GREFFE T.C.

Certifié conforme
Le Président,
FINALAIN
Représentée par
M. Jean-Michel LAIN